

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE À LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE LE 6 MAI 2019, À 20H, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR SIMON BRUNELLE.

1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À la session régulière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard étaient présents les conseillers :

- Monsieur Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1
- Monsieur Pierre-Luc Blanchet, conseiller au siège numéro 2
- Monsieur Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Monsieur Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4
- Monsieur Jean-Marie Dionne, conseiller au siège numéro 5
- Monsieur Simon Brunelle, maire

Absent :

- Monsieur Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6

Invités :

- Madame Amélie Hardy Demers, directrice générale et secrétaire-trésorière

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous en déclarant la réunion ouverte à 20h14.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés.1997-05-19

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal
 - a. Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2019
5. Période de questions
6. Correspondance
7. Rapport de la secrétaire-trésorière
8. Rapport du maire
9. Rapport des comités
 - a. Bibliothèque
 - b. Comité culturel de la MRC de Bécancour
 - c. Régie de la gestion des déchets
 - d. Régionalisation de l'aréna
 - e. Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard
10. Comptes à payer
11. Dépenses incompressibles
12. Liste des revenus
13. Dépenses à approuver
 - a. Pelouse 2019
 - b. Compteurs d'eau
 - c. Achat d'une génératrice
 - d. Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets : forfaitaire pour la location d'outils et utilisation du camion
 - e. Accompagnement – Projet d'assainissement des eaux usées (PRIMEAU)
 - f. Haie de cèdres
 - g. Traitement contre les araignées à la salle Éric-Côté
 - h. Calibration des débitmètres
 - i. Groupe conseil MCG - entrevues
14. Demandes
15. Affaires courantes
 - a. Liste des permis
 - b. Déclaration visant à reconnaître l'urgence climatique et la nécessité d'une transition écologique
 - c. RÉCIM – projet de réaménagement du bureau municipal
 - d. Nomination responsable adjoint des travaux publics

- e. 208, rue principale
 - f. Opérateur en eau potable – 5^e rang
 - g. Formation gratuite sur la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025
 - h. Entente avec la Sureté du Québec pour la vérification des antécédents judiciaire
 - i. Passage piétonnier à l'intersection de la route 218 et de la rue principale
16. Affaires nouvelles
- a. Parc pour les jeunes enfants
17. Règlements
- a. Avis de motion – Règlement # 2019-06 modifiant le règlement de zonage # 2014-05
 - b. Avis de motion – Règlement # 2019-10 modifiant le règlement sur les usages conditionnels # 2014-12
 - c. Adoption du premier projet de règlement # 2019-06 modifiant le règlement de zonage # 2014-05
 - d. Adoption du premier projet de règlement # 2019-10 modifiant le règlement sur les usages conditionnels # 2014-12
18. Période de questions
19. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

a. Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 4 mars 2019.

ADOPTÉE

Rés.1998-05-19

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 2 avril 2019 et résume les communications ayant un intérêt public.

7. RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Une séance d'information sur le projet de réaménagement de la bibliothèque et du bureau municipal dans l'ancienne succursale de la caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard-Rivière du chêne a eu lieu le 15 avril ;

Une présentation sur l'analyse des cours d'eau et du RCI sur l'abattage des arbres à eu lieu avec M. François Trottier, gestionnaire des cours d'eau à eu lieu à la MRC de Bécancour le 18 avril;

Les entrevues pour le poste de responsable adjoint aux travaux publics ont eu lieu le 29 avril à la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets ;

L'affichage du poste de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim a débuté le 9 avril, et ce, jusqu'au 9 mai, midi.

8. RAPPORT DU MAIRE

Rien à cet item.

9. RAPPORT DES COMITÉS

a. Bibliothèque

Une rencontre du comité des bénévoles de la bibliothèque a eu lieu avant la présentation du projet de réaménagement de la bibliothèque le 15 avril dernier ;

Les bénévoles mesdames Josiane Trottier et Éliane Dubois-Paré ont reçu une formation sur le logiciel VDX pour les prêts entre bibliothèques avec madame Yvette Demers ;

Les 5^e et 6^e ateliers de la Lecture j'en mange a eu lieu les 5 et 19 avril. Seize enfants ont participé à l'activité;

b. Comité culturel de la MRC de Bécancour

Un poste d'animateur(trice) de contes interactifs a été ouvert suite à la fin du mandat de Lyne Richard avec Sourilire ;

Un répertoire des bâtiments vedettes est en cours de réalisation ;

Plusieurs projets ont été soumis au fonds culturel.

Le comité culture s'interroge actuellement s'il est possible de réaliser le projet de panneau historique avec les fonds disponibles.

c. Régie de la gestion des déchets

Le nouveau site Internet de la RIGIDBNY devrait avoir lieu à la mi-mai ;

Le projet pilot de tri-mécanobiologique se poursuit que des tests d'odeur sont actuellement faits. Recyc-Québec viendra bientôt visiter les installations ;

Au cours de l'année 2019, environ 16 encarts auront lieu dans le Courrier Sud ;

Le programme de subvention des équipements de compostage domestique sera maintenu pour l'année 2019.

d. Régionalisation de l'aréna

Le rapport concernant les dépenses de la rénovation de l'aréna sera disponible à la fin du mois de mai.

e. Les loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard

Une offre d'emploi a été publiée pour un animateur en loisirs pour l'été 2019.

10. COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

Rés.1999-05-19

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le directeur général à payer les comptes suivants pour un montant total de 32 840.93 \$:

Fournisseurs	Description	Montant
ADMQ	Formation - travaux d'infrastructure	363,32 \$
Amélie Hardy Demers	Frais de déplacement et fourniture de bureau	198,26 \$
Buropro Citation	Achat de livres	235,67 \$
Can-Explore inc.	Nettoyage et inspection de l'égout au 208, rue principale	3 723,76 \$
Centre de femmes Parmi-Elles	La Lecture j'en mange	435,66 \$
Coop de Parisville	Asphalte froide et matériel pour installer coroplaste	151,50 \$
CRSBP	Reliures	119,45 \$
Drumco Énergie	Entretien annuel de la génératrice	526,59 \$
Eurofins EnvrioneX	Analyse d'eau	90,89 \$
Excavation Denis Demers	Heure de pelle - dossier 49120, route 218	252,95 \$
Fonds d'information	Droits de mutation	4,00 \$
Groupe CCL	Carton permis de construction vierge	112,58 \$
Hélène Lambert	Ménage avril 2019	316,91 \$
Hydro-Québec	Électricité lumière de rue	139,05 \$
Industrielle Alliance	RVER	498,80 \$
Jean-Marie Dionne	Frais de déplacement comité culturel	21,12 \$

Josiane Trottier	Frais de déplacement et fourniture de bureau et pour la salle	319,59 \$
Le Sagittaire	Fourniture de bureau et impression Info-Cécilois	512,56 \$
Lettreur Nord-Sud	Coroplaste "programme de revitalisation"	156,37 \$
Lyne Richard	La Lecture j'en mange	98,84 \$
Marché Port-Royal	La Lecture j'en mange	508,30 \$
Matériaux Fortierville	Moulures pour la salle Éric-Côté	233,52 \$
Méréan Hardy	Archivage	221,00 \$
MRC de Bécancour	Quote-part aménagement 2018	1 173,00 \$
Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets	Remplacement de Mario Demers pendant son congé, dépense station chloration et frais de déplacement inspecteur municipal	3 059,48 \$
Pierre Carignan	Frais de déplacement réunion RIGIDBNY	28,60 \$
Pluritec Ltée	Étude installation mécanique (CVAC)	2 701,91 \$
Poste Canada	Envoi Info-Cécilois	43,01 \$
Québec Municipal	Adhésion annuelle	82,09 \$
Raymond Chabot Grant Thornton	Honoraires professionnels pour les états financiers 2018	6 496,09 \$
RIGIDBNY	Ordure mai 2019	2 062,50 \$
SEAO	Appel d'offre reconstruction de l'égout sanitaire	17,03 \$
SNC-Lavalin inc.	Plan et devis	4 564,51 \$
Sogetel		319,33 \$
SOLUTESTS	Caractérisation du bâtiment pour l'amiante (219, rue principale)	2 302,38 \$
Union-Vie	Assurance collective - mai 2019	750,31 \$
	TOTAL :	32 840,93 \$

ADOPTÉE

Je certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses.

11. DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

CONSIDÉRANT QUE la liste des dépenses incompressibles a été déposée au conseil ;

Rés.2000-05-19

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles totalisant 673.29\$ ainsi que 5 462.94\$ en salaires.

Fournisseurs	Description	Montant
Association de soccer les Seigneuries	Commandite saison 2019	100,00 \$
Commission scolaire de la Riveraine	commandite comédie musicale	150,00 \$
Coop de Parisville	Asphalte froide	281,85 \$
Hydro-Québec	Électricité lumière de rue	141,44 \$
Salaire	Salaire net avril 2019	5 462,94 \$
	TOTAL :	6 136,23 \$

ADOPTÉE

12. LISTE DES REVENUS

Description	Montant
Demande de révision du rôle d'évaluation foncière	60,00 \$
Droits de mutation	2 265,91 \$
Location salle Éric-Côté	350,00 \$
Permis	80,00 \$
Publicité Info-Cécilois mars 2019	15,13 \$
Taxes 2018-2019	10 388,58 \$

Trop perçu	75,00 \$
TOTAL :	13 234,62 \$

13. DÉPENSES À APPROUVER

a. Pelouse terrain de loisirs 2019

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a demandé une soumission pour l'entretien des pelouses des terrains de loisirs appartenant à la municipalité pour l'été 2019 ;

Rés.2001-05-19

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'attribuer le contrat d'entretien des pelouses des terrains de loisirs aux entreprises D. Michel pour la somme de 1 450.00\$.

ADOPTÉE

b. Compteurs d'eau

CONSIDÉRANT QUE la valeur d'au moins un des indicateurs de performance du formulaire de l'usage de l'eau potable 2017 est plus élevée que la valeur de comparaison correspondante ;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels ainsi que dans un échantillon de résidence est rendue obligatoire par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci doivent être installés avant le 1^{er} septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a demandé des soumissions sur invitation à trois fournisseurs pour l'installation de 17 compteurs d'eau ainsi qu'un lecteur à distance, mais qu'un seul fournisseur a soumis une soumission ;

Rés.2002-05-19

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'attribuer le contrat pour l'installation de 17 compteurs d'eau et de dispositifs anti refoulement (Dar) à la compagnie Oliny plomberie chauffage de Princeville pour la somme de 20 836\$ plus taxes.

Que les 17 compteurs d'eau soient installés avant le 1^{er} septembre 2019.

ADOPTÉE

c. Achat d'une génératrice

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Sainte-Cécile-de-Lévrard et Saint-Pierre-les-Becquets désirent procéder à l'achat conjointement d'une génératrice portative;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'achat de cette génératrice est admissible à la subvention pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du MAMAH ;

Rés.2003-05-19

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de procéder à l'achat conjointement avec la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets d'une génératrice à inverseur 2000W d'une valeur de 699.99\$ plus taxes chez Matériaux Fortierville.

Que le coût d'achat soit réparti de la façon suivante :

- Subvention : 350.01\$ plus taxes
- Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard : 174.99\$ plus taxes
- Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets : 174.99\$ plus taxes

ADOPTÉE

d. Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets – forfaitaire pour la location d'outils et utilisation du camion

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Sainte-Cécile-de-Lévrard et Saint-Pierre-les-Becquets se partagent les services d'un inspecteur municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets défraie tous les coûts reliés à l'utilisation du camion utilisé par l'inspecteur municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard utilise des outils appartenant à la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets ;

Rés.2004-05-19

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard paie un montant forfaitaire de 500\$ par mois à la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets pour l'utilisation du camion de la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets par l'inspecteur municipal dans le cadre de son travail à la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard ainsi que pour l'utilisation des outils.

ADOPTE

e. Accompagnement – projet d'assainissement des eaux usées (PRIMEAU)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du programme PRIMEAU pour son projet d'assainissement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a demandé une offre de service professionnel à la firme Techni-Consultant de Trois-Rivières pour l'assistance technique requise afin de poursuivre les étapes du projet d'assainissement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT QUE l'accompagnement de la firme Techni-Consultant permettra à la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard d'obtenir les services d'ingénierie nécessaires pour compléter une partie des exigences décrites dans le « volet 1.1 » du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) du MAMH ;

Rés.2005-05-19

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre-Luc Blanchet et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accorder le mandat à la firme Techni-Consultant de Trois-Rivières pour préparer le devis pour l'étude préliminaire du projet d'assainissement des eaux usées pour la somme de 4 950\$ plus taxes ;

Incluant

- Préparation d'un (1) mandat professionnel tel qu'exigé par le MAMOT :
 - Étude préliminaire (études préparatoires);
- Gestion de l'appel d'offres (SEAO, addendas, présence lors de l'ouverture des soumissions);
- Rôle de secrétaire du Comité de sélection;
- Production de la recommandation du Comité et explications détaillées en cas de rejet d'une firme;
- Réunion de démarrage avec la firme pour s'assurer de la compréhension du mandat;

Que cet accompagnement par la firme Techni-Consultant soit remboursé à 80% par le programme PRIMEAU.

ADOPTE

f. Haie de cèdres

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire tailler la haie située au 245, rue principale ;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été demandée à Jardi-Vert de Sainte-Françoise ;

Rés.2006-05-19

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accorder le mandat à Jardi-Vert de Sainte-Françoise pour la somme de 300\$ plus taxes.

g. Traitement contre les araignées à la salle Éric-Côté

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire prévenir l'infestation d'araignées et autres parasites sur le bâtiment extérieur de la salle Éric-Côté ;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été demandées ;

Rés.2007-05-19

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accorder le mandat à CHC gestion parasite de Trois-Rivières pour la somme de 250\$ plus taxes par année.

Incluant :

- Arrosage extérieur
- Service saisonnier (2 fois par été)
- Garantie estivale (mai à octobre)
- Rapport régulier, d'urgence et de salubrité
- Appel d'urgence sans frais
- Garantie contre :

- Araignées
- Guêpes / Frelons

ADOPTE

h. Calibration des débitmètres

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire calibrer son débitmètre à la station de pompage annuellement ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville a demandé des soumissions pour la calibration des débitmètres des municipalités de Fortierville, Parisville, Deschaillons, Saint-Pierre-les-Becquets et Sainte-Cécile-de-Lévrard pour les années 2019, 2020 et 2021;

CONSIDÉRANT QUE les résultats sont les suivants :

	Fortierville	Parisville	Deschaillons	Saint-Pierre-les-Becquets	Sainte-Cécile-de-Lévrard	Total
Compteurs Lecompteltee	1800.00\$	1800.00\$	2820.00\$	2820.00\$	1800.00\$	11 040.00\$
Compteur d'eau du Québec	1970.00\$	1970.00\$	2730.00\$	2730.00\$	1970.00\$	11 370.00\$
Endress + Hauser Canada	2449.00\$	2449.00\$	3674.00\$	3674.00\$	2449.00\$	14 695.00\$
CWA Mécanique procédé	2780.00\$	2780.00\$	4420.00\$	4420.00\$	2780.00\$	

Rés.2008-05-19

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accorder le mandat au Compteurs Lecompteltee pour la somme de 1800.00\$ plus taxes pour la calibration du débitmètre à la station de pompage pour les années 2019, 2020 et 2021.

ADOPTE

i. Groupe conseil MCG – entrevues poste de directeur général par intérim

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire faire passer des entrevues pour le poste de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim ;

Rés.2009-05-19

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de mandater le Groupe conseil MCG pour seconder la directrice générale et secrétaire, Mme Amélie Hardy Demers lors des entrevues pour le poste de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim au taux horaire de 150.00\$ de l'heure plus taxes.

ADOPTE

14. DEMANDES

15. AFFAIRES COURANTES

a. Liste des permis

Six permis de rénovation ainsi que deux permis de démolition ont été délivrés en avril 2019 d'une valeur de 27 800 \$.

b. Déclaration visant à reconnaître l'urgence climatique et la nécessité d'une transition écologique

CONSIDÉRANT les récentes conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui constate l'urgence de réduire les émissions et de déployer des mesures d'adaptation ;

CONSIDÉRANT QUE des transitions rapides et de grande envergure dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du

transport et de l'urbanisme sont nécessaires à court terme afin de limiter à 1,5 degré Celsius le réchauffement planétaire tel que révélé par le GIEC ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a compétence dans ces domaines ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard mise sur des valeurs du développement durable;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard priorise l'utilisation des énergies renouvelables et propres ;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR PIERRE CARIGNAN

Rés.2010-05-19

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard :

- Reconnaît l'importance des changements climatiques et leurs conséquences ;
- Souhaite mettre de l'avant les actions et les bons coups déjà réalisés ou en cours de réalisation par la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard en matière de préservation de l'environnement et de lutte aux changements climatiques ;
- S'engage résolument en faveur d'une transition écologique, en y consacrant les efforts et les moyens nécessaires dans les domaines où il a compétence ;
- Demande aux gouvernements du Canada et du Québec de poursuivre la mise en œuvre d'initiatives permettant d'accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques incluant la transition énergétique ;
- Demande aux gouvernements du Canada et du Québec de mettre en place des mécanismes pour faciliter les démarches des municipalités auprès, notamment, des ministères de l'Environnement et des changements climatiques afin de régler les problèmes que doivent supporter les municipalités.

Pour : 3

Contre : 2

ADOPTÉE

c. RÉCIM : Résolution d'engagement de la municipalité afin d'assumer sa part financière au projet de réaménagement du bureau municipal

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a pris connaissance du Guide et déposé une demande d'aide financière au programme de réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) du ministère des Affaires municipal et de l'Habitation pour son projet de réaménagement du bureau municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard doit prendre un engagement formel afin d'assumer la part des dépenses admissibles et non subventionnées et de respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

Rés.2011-05-19

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

- Que le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Amélie Hardy Demers a déposé une demande d'aide financière ;
- Que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle ;
- Que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée ;
- Que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉ

d. Nomination : responsable adjoint des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire pourvoir le poste de responsable adjoint des travaux publics ;

Rés.2012-05-19

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de nommer monsieur Pierre-Luc Lemire responsable adjoint des travaux publics et d'autoriser monsieur Simon Brunelle, maire et madame Amélie Hardy Demers, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat de travail conjointement avec la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets.

ADOPTE

e. Travaux sur réseau d'égout privé

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a du procédé à des travaux d'urgence lors d'un refoulement d'égout au 208, rue principale les 7, 8 et 9 avril 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux étaient situés dans une section de l'égout privé de la propriété ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux similaires avaient ont dû être fait en 2015 concernant la même problématique et qu'une facture avait été envoyée au propriétaire à ce moment-là ;

Rés.2013-05-19

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de faire parvenir une facture de 4 243.97\$ au propriétaire du 208, rue principale pour les travaux qui ont été faits dans son aqueduc privé les 7, 8 et 9 avril dernier.

ADOPTE

f. Opérateur en eau potable – 5^e rang

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1^{er} janvier 2015 la Société d'aqueduc du Haut du quatrième rang en la paroisse de Sainte-Sophie-de-Lévrard bénéficie des services de l'inspecteur municipal de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard certifiée et qualifiée OTUND soit : *traitement d'eau souterraine sans filtration et réseau de distribution*, aux fins d'effectuer les diverses tâches requises par le *Règlement sur la qualité de l'eau potable* (RLRQ, c. Q-2, r.40, ci-après le Règlement) de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2, ci-après la Loi) ;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative d'aqueduc du 5^{ème} rang de Sainte-Sophie désire également se prévaloir des services de de l'inspecteur municipal de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard certifiée et qualifiée OTUND pour se conformer au *Règlement sur la qualité de l'eau potable* (RLRQ, c. Q-2, r.40, ci-après le Règlement) de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2, ci-après la Loi) ;

Rés.2014-05-19

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre-Luc Blanchet et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents

- D'accepter que la Société d'aqueduc du Haut du quatrième rang en la paroisse de Sainte-Sophie-de-Lévrard et la Coopérative d'aqueduc du 5^{ème} rang de Sainte-Sophie bénéficie des services de l'inspecteur municipal de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard certifiée et qualifiée OTUND aux fins d'effectuer les diverses tâches requises par le *Règlement sur la qualité de l'eau potable* (RLRQ, c. Q-2, r.40, ci-après le Règlement) de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2, ci-après la Loi) ;
- Que le taux horaire soit de 40.00\$ / heure ;
- Que la Société d'aqueduc du Haut du quatrième rang en la paroisse de Sainte-Sophie-de-Lévrard et la Coopérative d'aqueduc du 5^{ème} rang de Sainte-Sophie s'engagent à souscrire et maintenir des assurances couvrant leurs responsabilités respectives et à assumer toute prime ou accroissement de prime pouvant en résulter ;
- Que les frais de déplacement sont fixés et facturés selon le taux mensuel de la MRC de Bécancour. Le kilométrage sera effectif à partir du bureau municipal de SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD (235, rue Principale)
- Que des frais d'administration de 10% sont facturés sur le montant du taux horaire seulement.
- Que cette entente entre en vigueur le 1^{er} juin 2019 et elle se renouvellera pour des périodes successives de douze (12) mois, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année. Les renouvellements s'effectueront à moins que

l'une des parties à l'entente n'avise, par courrier recommandé, accompagné d'une résolution du conseil, de son intention d'y mettre fin, et ce, au moins cent vingt (120) jours avant l'expiration de terme de l'entente ou d'une période de renouvellement.

ADOPTE

g. Formation gratuite sur la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec offrira gratuitement le 15 mai prochain une formation qui couvrira la nouvelle Stratégie d'économie d'eau potable 2019-2025 ;

Rés.2015-05-19

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre-Luc Blanchet et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accepter que Mme Amélie Hardy Demers, directrice générale et secrétaire-trésorière et monsieur Mario Demers, inspecteur municipal participent à la formation gratuite sur la nouvelle Stratégie d'économie d'eau potable 2019-2025 à Victoriaville le 15 mai 2019

ADOPTE

h. Entente sur le filtrage des personnes appelées à ouvrir auprès des personnes vulnérables

Rés.2016-05-19

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies, secondé par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de nommer Mme Amélie Hardy Demers, directrice générale et secrétaire-trésorière pour signer (SQ-682-002) pour et au nom de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard l'entente de filtrage avec la Sureté du Québec, poste de la MRC de Bécancour, concernant le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables.

De nommer les personnes suivantes à récupérer les enveloppes au poste de la Sureté du Québec de la MRC de Bécancour qui contient les réponses des vérifications des personnes :

- Mme Amélie Hardy Demers, directrice générale et secrétaire-trésorière
- M. Simon Brunelle, maire
- Mme Josiane Trottier, agente de bureau

De nommer Mme Josiane Trottier, agente de bureau qui aura la responsabilité d'identifier (pièce d'identité, dont une avec photo) et signer les formulaires de consentement (SQ-682-003) pour et au nom de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard tous les formulaires requis venant consentir à procéder à une vérification pour le secteur vulnérable avec la Sureté du Québec, poste de la MRC de Bécancour le tout dans un processus de filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables.

ADOPTE

i. Passage piétonnier à l'intersection de la route 218 et de la rue principale

CONSIDÉRANT QUE la route 218 est très achalandée et que la vitesse à l'intersection de la route 218 et de la rue principale est de 70 km à l'heure ;

CONSIDÉRANT les nombreuses inquiétudes des citoyens par rapport à la vitesse sur la route 218 ;

CONSIDÉRANT QUE la courbe prononcée dans la route 218 nuit à la visibilité des automobilistes et piétons qui désirent s'engager sur celle-ci ou traverser la route 218 ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs jeunes familles et personnes âgées habitent ce secteur ;

Rés.2017-05-19

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard demande au ministère des Transports du Québec d'installer un passage piétonnier à l'intersection de la route 218 et de la rue principale ;

ADOPTE

16. AFFAIRES NOUVELLES

17. RÈGLEMENTS

a. Avis de motion – Règlement # 2019-06 modifiant le règlement de zonage # 2014-05

Rés.2018-05-19

Monsieur Jean-Marie Dionne donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement suivant :

- Règlement # 2019-06 modifiant le règlement de zonage # 2014-05

Le règlement vise à :

- réviser le cadre normatif applicable aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain;
- modifier la définition d'« usage récréatif extensif » (récréation de type linéaire) dans le but d'autoriser les véhicules motorisés hors route dans les sentiers;
- inclure le terrain du 219, rue Principale (lot 323-4) dans la zone M-03 au détriment de la zone A-04;
- autoriser les activités culturelles et les services gouvernementaux dans la zone M-03;
- autoriser les habitations multiples de maximum 4 logements dans les zones mixtes;
- autoriser la mixité des usages sur un même terrain dans les zones mixtes.

ADOPTÉE

b. Avis de motion – Règlement # 2019-10 modifiant le règlement sur les usages conditionnels # 2014-12

Rés.2019-05-19

Monsieur Jean-Marie Dionne donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement suivant :

- Règlement # 2019-10 modifiant le règlement sur les usages conditionnels # 2014-12

Le règlement vise à autoriser la mixité des usages sur un même terrain dans les zones mixtes et corriger le délai de publication de l'avis public.

ADOPTÉE

c. Adoption du premier projet de règlement # 2019-06 modifiant le règlement de zonage # 2014-05

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 373 modifiant le règlement numéro 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour relativement à la nouvelle cartographie des zones exposées aux glissements de terrain et au cadre normatif est entré en vigueur le 22 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Bécancour a été d'avis de réviser le cadre normatif relatif aux zones exposées aux glissements de terrain applicable aux secteurs non visés par la nouvelle cartographie gouvernementale;

CONSIDÉRANT QUE cette bonification des normes vise à assurer la sécurité des citoyens, la protection de leurs biens ainsi que la stabilité du sol;

CONSIDÉRANT QUE certaines interventions pourraient être permises à la condition qu'une expertise géotechnique répondant aux exigences prévues par le gouvernement du Québec soit présentée à l'appui d'une demande de permis ou de certificat;

CONSIDÉRANT QUE l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* exige que les municipalités adoptent un règlement de concordance afin que le règlement de zonage respecte le contenu du schéma d'aménagement et de développement révisé et les dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est en vigueur depuis le 11 septembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE, par application des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard peut amender ledit règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin d'agrandir la zone M-03 au détriment de la zone A-04, d'autoriser les activités culturelles et les services gouvernementaux dans la zone M-03, d'autoriser les habitations multiples avec un maximum de 4 logements dans les zones mixtes, d'autoriser la mixité des usages sur un même terrain dans les zones mixtes ainsi que d'inclure les sentiers de véhicules motorisés dans la récréation extensive (de type linéaire);

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 6 mai 2019 par monsieur Jean-Marie Dionne;

Rés.2020-05-19

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ÉRIC CHASTENAY

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard adopte le premier projet de règlement # 2019-06 modifiant le règlement de zonage # 2014-05.

ADOPTÉ

d. Adoption du premier projet de règlement # 2019-10 modifiant le règlement sur les usages conditionnels # 2014-12

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les usages conditionnels de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est en vigueur depuis le 11 septembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE, par application des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard peut amender ledit règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier le règlement sur les usages conditionnels afin d'autoriser les usages mixtes sur un même terrain dans les zones M-01, M-02, M-03 et M-04 et de corriger le délai de publication de l'avis public;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 6 mai 2019 par monsieur Jean-Marie Dionne;

Rés.2021-05-19

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ÉRIC CHASTENAY

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard adopte le premier projet de règlement # 2019-10 modifiant le règlement sur les usages conditionnels # 2014-12.

ADOPTÉE

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen s'informe des raisons qui ont amené certains conseillers à voter contre la déclaration visant à reconnaître l'urgence climatique et la nécessité d'une transition écologique.

Un citoyen informe le conseil municipal qu'il y a plusieurs jeunes arbres dans les fossés dans le rang Saint-François-Xavier qui devront être rapidement enlevés avant que ceux-ci deviennent trop gros.

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés.2022-05-19

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et résolu unanimement par les conseillers présents de lever la séance à 21h30.

Simon Brunelle, maire

Amélie Hardy Demers, directrice générale et secrétaire-trésorière